

RÈGLES DE CONDUITE

Nos valeurs, leur définition et les règles du code de vie

Collaboration

À l'école Notre-Dame, je fais preuve d'ouverture pour travailler avec tous dans l'atteinte d'un objectif commun.

Règle : J'aide les autres, je contribue à l'esprit d'équipe et je coopère avec tout le monde.

Respect

À l'école Notre-Dame, je fais preuve de savoir-vivre et de savoir-être dans mes relations humaines.

Règle : J'adopte un comportement respectueux envers tous.

Inclusion

À l'école Notre-Dame, j'accueille les autres dans leur unicité.

Règles : J'accepte les différences des autres, je suis empathique et je suis ouvert envers tous.

Je refuse toute forme de rejet, de violence et d'intimidation.



Charte des comportements à adopter

Pour chaque règle, les intervenants enseignent de manière explicite des comportements attendus à l'école.
Dans le but de soutenir les comportements positifs, ils feront aussi l'objet de renforcement tout au long de l'année scolaire.

RÈGLE	Corridor	Classe et service de garde	Toilettes	Bibliothèque	Cour d'école	Gymnase
<u>RESPECT</u> J'adopte un comportement respectueux.	Je suis respectueux avec les autres, adultes et élèves, dans mes gestes et mon langage.					
	Je prends soin des lieux, des installations et du matériel.					
	Je marche en rang.	J'adopte un langage et un ton approprié.	Je respecte l'intimité des autres.	Je reste en silence.	Je respecte la charte des comportements sur la cour.	J'applique les consignes données par l'adulte.
	Je marche à droite lorsque je circule seul et en groupe.	Je lève la main et j'attends mon droit de parole en restant assis à ma place.	Je tire la chasse d'eau, je me lave les mains et je jette le papier à mains dans la poubelle.	Je peux toutefois chuchoter lorsqu'un intervenant me le permet.	Je suis un bon gagnant et un bon perdant.	J'utilise le matériel adéquatement en évitant les bris.
	Je suis en silence durant les heures de classe et <u>je chuchote</u> le reste du temps.	Je collabore lors des activités proposées.	J'évite les conversations.	Je dis « Bonjour! » et « Merci! » aux bénévoles.	Je suis inclusif dans les jeux.	
<u>COLLABORATION</u> J'aide les autres, je contribue à l'esprit d'équipe et je coopère.	Aux entrées et sorties, <u>je chuchote</u> .	Je sors et je range mon matériel au bon endroit lorsque c'est nécessaire.	Je vais à la toilette ou aux fontaines d'eau lorsqu'un intervenant me le permet et je circule avec mon permis de circuler.	Je prends soin des livres sans les abîmer et j'utilise un bâton pour les ranger au bon endroit.	J'utilise le matériel, les équipements et les lieux selon l'usage prévu.	J'adapte mon comportement selon le contexte (rassemblement, périodes du service de garde, période de cours, etc.)
	Je me déplace en marchant et en regardant droit devant.	Je fournis des efforts pour effectuer des travaux de qualité.	Je retourne immédiatement en classe après avoir terminé.	J'aide un pair à trouver ou atteindre un livre au besoin.	J'accepte de partager les installations et le matériel.	Je participe activement aux activités proposées.
	Je circule sans perdre de temps.	Je remets mes travaux à temps.		J'interagis de manière calme pour maintenir le climat silencieux propice à la lecture.	J'inclus tous les élèves dans les activités et j'invite l'élève seul à jouer.	Je fais équipe avec tout le monde.

	Je m'habille et me déshabille sans perdre de temps.	Je garde mon espace propre.		Je pousse ma chaise lorsque je quitte.	En tout temps, je peux demander de l'aide à un adulte.	J'aide à ranger le matériel utilisé.
	Je range bien mes vêtements pour laisser un passage sécuritaire.	Je suis actif dans mes apprentissages.			Je choisis des jeux qui assurent la sécurité de tous.	
	Si je suis seul, j'ai mon permis de circuler.	J'accepte de travailler avec les autres tout en acceptant leurs idées.			Je range le matériel utilisé et je rapporte le matériel qui traîne sur la cour même si je ne l'ai pas utilisé.	
	Je peux aider un élève en difficulté ou avertir un adulte.	Je participe activement à la vie scolaire en donnant le meilleur de moi-même.			Dès mon arrivée, je stationne mon vélo ou ma trottinette à l'endroit prévu.	
		Je donne mon opinion de façon respectueuse.			À la cloche, je cesse immédiatement mon jeu et je me dirige rapidement vers l'entrée désignée pour ma classe.	

<u>INCLUSION</u> J'accepte les autres, je suis empathique et je suis ouvert. Je refuse toute forme de rejet, de violence et d'intimidation.	• Je demeure ouvert aux autres. • J'utilise des mots respectueux lorsque je m'exprime. • J'utilise une méthode pacifique pour résoudre mes conflits. • Je dénonce immédiatement toute forme de violence ou de bris dont j'ai été témoin ou victime à un adulte. • J'utilise des trucs et des outils pour me calmer lorsque je ressens une émotion difficile à gérer. Au besoin, je vais voir l'adulte. • Je me mets à la place de l'autre pour reconnaître ce qu'il ressent.
---	---

Charte des comportements à adopter SUR LA COUR D'ÉCOLE

Pour chaque règle, les intervenants enseignent de manière explicite des comportements attendus à l'école.
Dans le but de soutenir les comportements positifs, ils feront aussi l'objet de renforcement tout au long de l'année scolaire.

RÈGLE	En général	Balanoire et balanoire à bascule	Ballon poing	Jeux de ballon	Glissade entre les paliers et jeux dans la montagne (hiver)	Construction de neige (hiver)	Modules et autres (hiver)
J'aide les autres, je contribue à l'esprit d'équipe et je coopère. J'adopte un comportement respectueux J'accepte les différences des autres, je suis empathique et je suis ouvert. Je refuse toute forme de rejet, de violence et d'intimidation.	Je respecte le matériel, la nature et les installations en évitant les bris.						
	Je retourne le matériel utilisé aux responsables du rangement du cabanon.						
	Je partage le matériel et l'espace.						
	Je demeure à la vue des adultes.						
	Je cesse mon jeu au son de la cloche.						
	Je dépose les déchets que je fais à la poubelle.	Je demeure assis et je monte et je descends en douceur.	Je respecte l'espace de jeu.	Palier 1 et 2: jeux de ballon avec les mains (King)	J'utilise la glissade lorsqu'un adulte est présent.	J'utilise la neige pour pelleter, pour fabriquer des constructions et des bonhommes de neige.	Les rampes servent de support aux mains.
		Je ralentis mon élan avant de m'arrêter complètement.	Je m'entends avec mon adversaire sur les règles du jeu <u>avant</u> de commencer.	Palier 3 : Jeux de ballon avec les pieds (le ballon demeure au sol)	Je respecte l'ordre de la file.	J'accepte de partager ma construction de neige avec les autres élèves.	Je me déplace en marchant dans les modules.
		Je partage la balanoire avec un élève qui attend.		Terrain de soccer : je respecte l'horaire et je joue sans bousculer les autres	J'attends que la glissade soit libre avant de glisser.	J'accepte que les autres élèves jouent avec les constructions en place.	Le jeu de tag n'est pas permis dans les modules.
		Il doit y avoir deux personnes sur la bascule; une à chaque extrémité.			Je glisse seul, assis sur mes fesses, les pieds devant.	Je respecte les constructions fabriquées par les autres élèves.	
					Je respecte l'espace des autres.	La neige et la glace doivent demeurer au sol	

Directive ministérielle sur l'utilisation du cellulaire

L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves est interdite dans les locaux et sur le terrain de l'école, sauf lorsque cette utilisation est requise pour :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- l'état de santé d'un élève;
- les besoins particuliers d'un élève;

La priorité est accordée à la réussite éducative des élèves ainsi qu'à leur bien-être, en favorisant un climat plus propice à l'enseignement et à l'apprentissage.

Conséquences éducatives logiques:

Confiscation de l'appareil électronique

Information complémentaire:

Le cellulaire de votre enfant devra rester dans son sac durant les heures de cours et au service de garde.

L'utilisation des écrans à l'école Notre-Dame

À l'école, nous privilégions l'utilisation des appareils électroniques à des fins pédagogiques et lors d'activités spéciales.

SOUTIEN AUX COMPORTEMENTS POSITIFS

RÈGLES DE CONDUITE

UN COMPORTEMENT POSITIF

Un comportement positif est un comportement attendu par le milieu scolaire.

Interventions privilégiées :

- Encouragements verbaux
- Encouragements gestuels
- Renforcement social immédiat
- Messages généraux à tous les élèves
- Mention d'honneur
- Temps privilégié avec un adulte de l'école
- Responsabilité spéciale
- Communication positive avec les parents
- Activités pour développer le sentiment d'appartenance
- Souligner les forces des élèves au quotidien
- Système de renforcement positif (gestion de classe)
- Activités privilèges (gestion de classe)

ÉVÈNEMENT MINEUR (PALIER 1)

Un manquement mineur est considéré comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité de la personne. L'élève se nuit **surtout** à lui-même.

- Rappel des comportements attendus, enseignement et mise en pratique avec l'élève
- Aide-mémoire, repères visuels ou pictogrammes, outil de gestion du temps (Time Timer, sablier)
- Retrait et observation du comportement attendu chez ses pairs
- Retour sur le comportement
- Rappel de la règle
- Récréation guidée, déplacements supervisés, contrôle par la proximité
- Soutien individuel à fréquence rapprochée,
- Remplacer, réparer le matériel brisé

ÉVÈNEMENT MINEUR (PALIER 2)

Un manquement mineur est considéré comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité de la personne. L'élève se nuit à lui-même **et aux autres**.

Interventions privilégiées en enseignement supplémentaire ciblé :

- Note dans Mozaïk
- Excuse verbale avec un moyen de communication direct, excuse écrite
- Geste de réparation
- Garde à vue aux récréations
- Reprise de temps
- Contrat d'engagement
- Étapes de résolutions de conflits
- Programme d'habiletés sociales
- Rencontre avec TES si nécessaire

Mesure disciplinaire (*Répétition d'un manquement mineur*)

- Mission sociale ou travaux communautaires
- Suivi régulier à chaque fin de journée avec une TES avec prise de rendez-vous
- Temps perdu/ Temps repris
- Travail de réflexion ou travail supplémentaire à faire à la maison ou à l'école
- Perte d'un privilège
- Feuille de route, contrat d'engagement

ÉVÈNEMENT MAJEUR

Un manquement majeur est considéré comme une atteinte à l'intégrité et à la sécurité de la personne.

Interventions privilégiées en intervention intensive :

- Rencontre avec la direction, la TES et les parents
- Retenue, perte de récréation ou de périodes privilégiées
- Suspension interne et/ou externe
- Suivi avec un professionnel de l'école (si nécessaire)
- Protocole contre la violence et l'intimidation
- Référence à des services externes

La gravité, la durée, la fréquence et le niveau de perturbation d'un comportement sont toujours évalués par les intervenants pour privilégier la bonne intervention.

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

À l'école Notre-Dame, la collaboration et la communication sont essentielles.

La collaboration entre les intervenants de l'école et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant. Ce dernier a besoin d'être entouré d'adultes cohérents et positifs. Il a également besoin de sentir que le monde où il vit durant la journée s'harmonise avec son monde familial. Cette collaboration permet aussi aux intervenants de comprendre ce que vit l'enfant pour mieux intervenir.

Afin de faciliter l'échange d'informations entre tous les intervenants qui gravitent autour d'un enfant (parents, titulaire, spécialistes, éducateur, directeur, etc.) Mozaïk portail, une plateforme web, sera utilisée pour communiquer. Les actions positives, la gestion de classe, les manquements aux règles de l'école, les notes et les résultats d'élèves seront communiqués par cet outil .

Les parents ont accès à la plateforme Mozaïk portail à l'adresse suivante : <https://mozaikportail.ca/> et à l'aide de leur adresse courriel fournie lors de l'inscription de l'enfant.

Il est de la responsabilité de l'autorité parentale et des élèves d'utiliser cette plateforme toutes les semaines.



J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. Je m'engage en tant qu'élève à le respecter.

Signature de l'élève

En tant que parent de l'École Notre-Dame, j'ai pris connaissance des **procédures générales** pour l'année scolaire 2025-2026, **des règles de conduite** et je m'engage en tant que parent à respecter les procédures et à aider mon enfant à respecter les règles de conduite.

Signature du parent

Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

• DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?

Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.

• AU SERVICE DE GARDE ?

Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.

• DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?

Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.

VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : 418 839-0500

SAINT-AGAPIT : 418 888-0500

SAINTE-CROIX : 418 796-0500

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**, M^{me} Véronique Lessard **poste 52003**;
- **un changement ou un transfert d'école**, M. François-Michel Bonneau-Leclerc **poste 52007**;
- **les cours d'été** coursdete@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52018**;
- **le camp d'été en anglais** se@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52001**;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)** M^{me} Sonia Bourget **418 838-3398**.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général au **poste 55015** ou par courriel à l'adresse suivante: **sg@cssdn.gouv.qc.ca**
- Pour le protecteur régional de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - Par téléphone ou message texte : **1 833 420-5233**
 - Par courriel : **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**
 - Pour information : **cssdn.gouv.qc.ca/le-cssdn/droits-des-eleves-et-des-familles/**



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

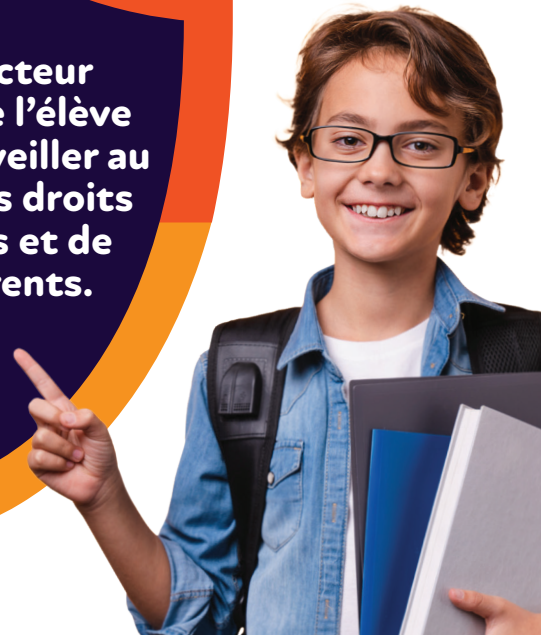
Québec



Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.